

fique des leaders d'opinion. Et cela de deux manières : les disciplines qui fascinent aujourd'hui sont moins la physique, de l'infiniment grand à l'infiniment petit, que tout ce qui touche à la vie et à la communication ; ensuite, à l'icône du génie solitaire, les participants préfèrent nettement l'image « dynamique » du chercheur, trouveur de préférence, membre d'une équipe, fermement soutenue par l'État, travaillant à une connaissance utile, plutôt qu'en quête de la « vérité », et appelé à remplir un rôle pédagogique et civique.

Cinquième résultat : avec le drame du sang contaminé, la science est définitivement sortie de l'âge de l'irresponsabilité politique et juridique. Plus profondément, c'est l'un des fondements de notre consensus républicain qui a vacillé : la croyance en l'infaillibilité du couple formé par le savant et le politique. Et si tout le monde est aujourd'hui d'accord sur l'importance d'une science citoyenne et du débat public, personne ne sait très bien comment procéder. Aux acteurs traditionnels – politiciens, chercheurs, médias – il faut ajouter les simples citoyens. Mais comment impliquer ces derniers ? Plusieurs conditions sont évoquées par les chefs d'entreprise et les journalistes interrogés : un enseignement des sciences et des techniques authentiquement démocratisés d'abord ; ensuite des médias, surtout la télévision, faisant davantage de « vulgarisation intelligente » ; enfin des cadres de débats comme les commissions de sages ou des lieux comme la Cité des sciences et de l'industrie.

Alors, révolution culturelle ou, plus simplement, fin du fossé entre culture scientifique et culture littéraire ? L'enjeu, on l'aura compris, est l'émergence de l'honnête homme ou de la femme moderne.

Cet article a été publié dans la revue Culture & recherche du ministère de la Culture et de la Communication (n°69, novembre-décembre 1998, p. 3). Nous le reproduisons ici avec son aimable autorisation.

Cet article fait la synthèse de l'étude : « Représentation des sciences et des techniques chez les leaders d'opinions », Raphaël Elmaleh et Dominique Pignon (Sens public et innovation), Joël de Rosnay, Marie-Pierre Hermann, Aymard de Mengin (Cité des Sciences et de l'Industrie/CSI), CSI, Direction de la stratégie, septembre 1998.

#### Contact

Raphaël Elmaleh : 01.44.23.74.00  
Joël de Rosnay : 01.40.05.73.38  
hermann@cite-sciences.fr

## Risques collectifs et situations de crise

### Cadrage d'un programme

CLAUDE GILBERT

Le Programme « risques collectifs et situations de crise », créé en 1994 et devenu en 1997 un programme interdisciplinaire du CNRS, s'est efforcé de déterminer un ensemble d'orientations et de pistes de recherche prioritaires en sciences humaines et sociales – en synergie avec les autres sciences – sur les questions de risques et de crises. Ce programme de travail a notamment servi de base aux trois appels d'offres lancés par le programme, structurés autour d'axes de recherche et de thématiques transversales. Nous évoquerons rapidement ici le contenu de ces axes et de ces thématiques<sup>1</sup>. Ces orientations ne constituent pas un cadre rigide. Elles évoluent en fonction des débats engagés sur les risques et les crises, des résultats de recherche, des liens qui s'établissent entre chercheurs et « commanditaires » de recherche. Elles nous semblent indiquer un certain nombre de lignes de forces autour desquelles structurer les recherches et réflexions sur les thématiques des risques et des crises.

À travers les quatre axes de recherche privilégiés, une des lignes directrices est notamment de recenser le plus largement possible les questions sur lesquelles les contributions de la recherche en sciences humaines et sociales peuvent être précieuses et nécessaires. Cela en remettant en cause une distribution aussi fréquente que contestable des rôles entre les différentes sciences : aux sciences de la terre, de la vie,

de l'ingénieur, l'analyse objective des risques, la recherche de solutions pour les prévenir, etc., aux sciences humaines et sociales l'analyse des perceptions, des représentations des risques, bref de tout ce qui renvoie aux aspects subjectifs. Chacun des axes correspond donc à une certaine rupture par rapport aux approches habituelles des risques et des crises collectifs.

### Axe a – Processus d'identification, de hiérarchisation et de « mise sur agenda » des risques collectifs

Le questionnement porte sur les raisons faisant qu'un certain nombre de dangers pour la collectivité acquièrent le statut de risques collectifs<sup>2</sup>, se trouvent mis sur l'agenda, notamment politico-administratif, et d'autres non. Ainsi, sans préjuger du caractère objectif ou subjectif de ces dangers et de leur degré de gravité, les chercheurs sont-ils invités à s'intéresser à l'ensemble des processus (lancements d'alerte, mobilisations, engagements de controverses scientifiques et de débats publics, manifestations d'intérêts, etc.) qui contribuent à « construire » des dangers comme risques, comme problèmes publics. L'hypothèse implicite est que, outre des phénomènes généraux difficilement saisissables (inquiétudes et peurs collectives,

CLAUDE GILBERT  
Responsable du  
Programme « risques  
collectifs et situations  
de crise »,  
CNRS, MSH-Alpes,  
BP 47X,  
38040 Grenoble cedex 9  
Tél : 04.76.82.73.02 ;  
fax : 04.76.82.73.04 ;  
claude.gilbert@upmf-grenoble.fr

<sup>1</sup> Pour une présentation exhaustive, voir le site web du programme : <http://www-msh-alpes.upmf-grenoble.fr/programmecnr/s/risques/risques.htm>

<sup>2</sup> On entend ici par « danger » une menace perçue de façon plus ou moins nette, et par « risque » la façon dont ce danger prend forme à travers des techniques, des procédures, des langages, etc.

mouvements de « l'opinion publique » sur lesquels tendent à se focaliser les « décideurs », les chercheurs des « sciences exactes », des mécanismes plus aisément observables et analysables par les sciences humaines et sociales (constitution de « systèmes d'acteurs », de « réseaux », de « milieux », de « mondes » autour de tel ou tel risque) expliquent largement l'émergence de certains risques au détriment d'autres et leur mode de hiérarchisation.

### **Axe b – Processus de traitement des risques collectifs**

Dans le cadre de cet axe, la gestion des risques n'est pas uniquement rapportée au processus d'identification de ces risques, à la distribution des rôles et des responsabilités, à la façon dont les acteurs et organisations concernés peuvent, doivent les assumer mais aux modes effectifs « d'appropriation » de ces risques (compte tenu notamment des « enjeux » qu'ils représentent pour ces acteurs et organisations). Dans cette perspective, on s'attache donc aux types de relations, formelles et informelles, fondées sur la coopération ou la concurrence qui s'établissent entre les acteurs, les organisations, à l'émergence ou non de « propriétaires » de risques « portant » voire organisant les intérêts par rapport à tel ou tel risque, régulant les relations entre les acteurs, les organisations. De même, s'attache-t-on aux différents outils mis en œuvre. Ils sont fonction des ressources dont disposent les acteurs et les organisations pour gérer les risques d'un point de vue technique, scientifique, administratif, etc. Ils définissent le/les cadres cognitifs à travers lesquels des dangers seront ou non appréhendés, seront ou non reconnus comme « risques ». L'hypothèse implicite est que la gestion des risques dépend très largement des configurations de relations entre acteurs, entre organisations, des cadres cognitifs qui se trouvent mis œuvre compte tenu des ressources a priori disponibles, des relations de pouvoir instaurées, etc., ce qui conduit à s'interroger sur les vulnérabilités d'ordre organisationnel.

### **Axe c – Développement des dynamiques de crise et gestion des situations de crise**

La crise est plutôt ici considérée comme un phénomène endogène, comme une « production » imputable aux acteurs, aux organisations (qui ne sont donc pas « face à la crise » mais « dans » la crise). Dans cette perspective, on s'attache donc plus particulièrement : aux crises qui sont le produit de comportements particuliers d'acteurs, groupes d'acteurs et d'organisations dans une situation marquée par une forte incertitude et, selon les cas, par un danger, danger réel ou supposé tel ; aux crises qui résultent d'une soudaine multiplication d'acteurs et d'organisations impliqués ou s'impliquant d'eux-mêmes dans le traitement des problèmes, que ce soit à propos de situations de crises liées à un risque non réalisé, à la réalisation d'un risque ou à des situations post-accidentelles, post-catastrophiques ; aux crises qui résultent de lancements

d'alerte, de dénonciations, parfois relayées et amplifiées par les médias. L'idée sous-jacente est, en articulant éventuellement ces diverses approches du phénomène de crise, d'établir les liens entre risques et crises, de caractériser des changements de « régimes » pour mieux analyser les crises (régimes de routine, régimes de crise, alerte, passage dans l'espace public, etc.).

### **Axe d – Crises et questions de responsabilités**

Cet axe invite à une véritable analyse du rôle que joue l'exigence d'attribution de responsabilités dans le développement de situations de crise, particulièrement en cas d'atteintes graves à l'intégrité physique des personnes, à leurs biens ou à des intérêts collectifs essentiels. Plutôt que de se situer à de hauts niveaux de généralité – ce à quoi invitent les questionnements autour des problèmes de responsabilité – il s'agit donc de déterminer quelles catégories d'acteurs (victimes, associations de victimes, médias, « experts », institutions judiciaires, etc.) se mobilisent, aussi bien sur le plan du discours que sur celui des procédures, autour de la question de la responsabilité ; selon quels modes, en mobilisant quelles ressources juridiques, en invoquant quel type de responsabilité (responsabilité au regard du droit, responsabilité politique, économique, morale, etc.). L'intérêt se porte aussi sur les évolutions éventuellement observables concernant la mise en place de dispositifs d'indemnisation et de réparation, les modalités d'action des compagnies d'assurance. De manière plus générale, il s'agit aussi de déterminer comment le droit, dans ses différentes branches, traite les risques et crises contemporains, comment émergent de nouvelles approches juridiques, se fondant sur de nouveaux principes (cf. le principe de précaution).

Ces quatre axes, avec les différentes ruptures qu'ils introduisent, visent à définir une sorte de programme de travail idéal pour les sciences humaines et sociales. Ils ont été progressivement complétés par des « thématiques transversales » qui invitent à une focalisation sur des questions assez précises qui, le plus souvent, sont à la croisée de plusieurs axes et qui nous semblent correspondre à des enjeux actuels majeurs aussi bien en termes de recherche qu'en termes concrets et opérationnels.

### **Thème 1 – Les modes de structuration des relations entre « producteurs de risques », organismes d'expertise, autorités de contrôle**

Cette première thématique correspond au « grossissement » de certains points de l'axe b, Processus de traitement des risques collectifs. Il s'agit d'aller au-delà des approches juridiques ou administratives qui tendent à estomper la singularité des modes de relations propres à chaque type de risque, en s'attachant à déterminer, cas par cas, quels sont les types d'organisations effectivement en présence, quels sont les

« systèmes » ou « ensembles » d'organisation ainsi constitués ; quels sont les modes de relations effectifs, aussi bien formels qu'informels, entre ces différents acteurs et organisations. Il s'agit d'avoir une meilleure vision de la façon dont se structurent ou non les relations entre les principaux acteurs de la gestion des risques, avec si possible, à terme, des comparaisons entre différents secteurs d'activité à risques ainsi qu'entre des secteurs comparables de différents pays européens.

### Thème 2 – L'évolution de l'expertise scientifique et technique, ses conditions, ses effets et ses implications

La spécificité de l'approche tient ici à la focalisation de la réflexion sur les divers problèmes que rencontrent les chercheurs, les équipes de recherche, les organismes de recherche relevant des sciences de la nature, des sciences de l'ingénieur, etc. Ils sont amenés à réaliser des expertises sur des risques collectifs contemporains (problèmes tenant aux relations avec les pairs, à la contradiction entre production d'expertise et exigence d'excellence scientifique, aux relations avec les demandeurs d'expertise, les médias, au travail d'expertise lui-même lorsqu'il s'agit de risques difficilement identifiables) ainsi que sur la façon dont ces problèmes sont effectivement abordés, réglés (de manière individuelle, au sein des équipes, dans le cadre d'expertises collectives, de commissions, de comités ad hoc). Ces questions autour des procédures, du contenu et des implications de l'expertise appellent en particulier des coopérations pluridisciplinaires, notamment entre les chercheurs en sciences humaines et sociales et ceux des autres sciences – qui sont les chercheurs les plus souvent amenés à produire des expertises. L'idée est d'explorer des modes de collaboration permettant des enrichissements et des réajustements réciproques des réflexions.

### Thème 3 – Les modalités de circulation d'informations, de concertation, de participation en matière de risques collectifs et leurs effets

À travers cette thématique, il s'agit en fait de s'intéresser sur le rôle attribué ou/et revendiqué par la

« société civile » dans la gestion des risques en partant des multiples expériences qui visent, d'une manière ou d'une autre, à associer des acteurs se présentant comme des « membres », des « porte-parole » de la société civile ou étant constitués comme tels par d'autres acteurs. Cette association peut prendre des formes extrêmement diverses puisqu'elle va de la simple information selon des procédures classiques de communication, à la recherche de la production d'avis éclairés dans le cadre de procédures à la fois spécifiques et innovantes (telles les « conférences de citoyens »), de « forums hybrides » permettant la confrontation entre savoirs savants et savoirs profanes. Il s'agit notamment de mieux savoir, risque par risque, dans quel contexte a émergé l'initiative d'associer des représentants de la « société civile », quels sont les acteurs qui y contribuent plus particulièrement, quelles sont les caractéristiques des individus ou des groupes sollicités ou se mobilisant, quels sont les modes de sélection des parties prenantes, les modes de fonctionnement de mobilisation d'expertises, de publicité des débats et avis, etc.

### Thème 4 – Les procédures de retour d'expérience, d'apprentissage et de vigilances organisationnels

Il s'agit encore, un décadrage a été opéré, puis il s'agit moins de déterminer ce que devrait être le retour d'expérience au vu des impératifs de sécurité, que de chercher à comprendre comment les organisations à divers titres concernées par la gestion de ces risques – celles directement en charge de ces activités, celles assumant des fonctions de contre, d'expertise, etc. – réussissent ou non à mettre en œuvre le retour d'expérience et sous quelles formes, à partir de quelles structures, de quels types de réflexions, compte tenu des diverses contraintes (socio-organisationnelles, économiques, juridiques...) liées à ce type de pratiques. Une « opération structurante de recherche », développée au sein même du programme avec de multiples partenaires<sup>3</sup> a permis de procéder à un premier état des lieux, à travers une série de six séminaires laissant la parole aux acteurs<sup>4</sup> ainsi que la réalisation d'un travail spécifique d'investigation<sup>5</sup> devant ouvrir la voie à de nouvelles actions de recherche en partenariat.

<sup>3</sup> La direction de la Recherche et des Affaires scientifiques et techniques du ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement ; l'Institut national de protection et de sûreté nucléaire ; la direction de la Défense et de la Sécurité civiles du ministère de l'Intérieur ; la mission recherche (Mire) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité ; le service de la Recherche et des Affaires économiques du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement ; l'Institut national d'études de la sécurité civile ; l'Agence Rhône-Alpes pour les sciences sociales et humaines.

<sup>4</sup> Les actes de ces six séminaires peuvent être obtenus auprès du Programme « risques collectifs et situations de crise », dans le cadre des services correspondants.

<sup>5</sup> Isabelle Bourdeau, Claude Gilbert, Procédures de retour d'expérience, d'apprentissage et de vigilance organisationnels, Rapport de l'opération structurante de recherche, Programme « risques collectifs et situations de crise », CNRS Grenoble, septembre 1999.